

## LES CHUTES DE VÊTEMENTS NEUFS, LE NOUVEL ISOLANT ÉCOLOGIQUE POUR VOS COMBLES

Remplir les combles des particuliers avec des chutes de vêtements broyés : c'est le concept innovant et écologique lancé par Isocombe il y a une dizaine d'années.

« Le produit est biosourcé, c'est-à-dire réalisé à partir de chutes de vêtements neufs, explique Corine Deleuze, gérante de l'entreprise Isocombe à Fréjus. On récupère les produits provenant de grandes marques comme Zara ou Desigual, et on les transforme en isolants dans notre usine à Barcelone. »

Concrètement, les chutes y sont broyées avant d'être envoyées sous la forme de ballots de laines de coton compactés de 12,5 kg. Pourquoi à partir de vêtements neufs ? « Car nous sommes labellisés Oeko-Tex, le coton doit donc être propre », explique Corine Deleuze. À Barcelone, l'usine ne fait donc que de la fabrication, pas du traitement.

### LES VÊTEMENTS NEUFS PLUS ÉCOLOS QUE DES USAGÉS, PARADOXALEMENT

« Au début, le groupe Isoveck (l'entreprise familiale spécialisée dans l'isolation, Ndlr) voulait utiliser des vêtements usagés, ceux des conteneurs où les gens déposent leurs sacs. Ce qui aurait été plus écolo. Mais il aurait fallu les traiter, les laver à 60 degrés, les désinfecter et déparasiter avec des produits qui ne sont plus du tout écolos... » Sans compter que le label Oeko-Tex est une

norme stricte qui interdit teintures et produits chimiques. Le choix a donc été fait de n'utiliser que des chutes de vêtements neufs.

Lorsque Corine Deleuze et son équipe reçoivent les ballots de laines de coton, il faut les décompacter, c'est-à-dire « injecter de l'air dans le matériau pour l'aérer ».

C'est ce qui en fera un bon isolant. « C'est exactement le même principe que de porter plusieurs couches de vêtements pour avoir chaud, l'air doit passer entre les couches », précise la gérante.

### ISOLATION THERMIQUE, ACOUSTIQUE ET HYGRO-RÉGULATEUR

La technique consiste ensuite à projeter par soufflage un matelas homogène d'isolant de plus ou moins grande épaisseur dans les combles, au-dessus du plafond. Ce produit est ainsi très performant pour l'isolation. « Il a un très bon déphasage thermique (soit le temps que la chaleur met à traverser la plaque isolante). Il a une durée de dix heures.

Ainsi, quand il commence à faire chaud à 10 heures du matin, la chaleur est restituée le soir dès 22 heures ».

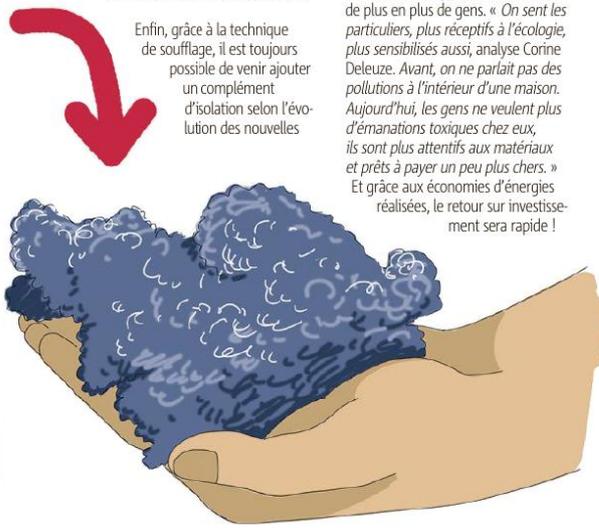
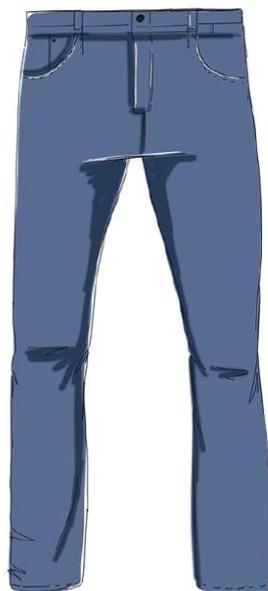
Il apporte également un affaiblissement acoustique de 36 décibels, ce qui permet d'atténuer la pollution sonore à l'intérieur de la maison. « C'est un

petit plus non négligeable car – et souvent les gens ne le savent pas –, le son monte et passe par le toit. » Et la laine de coton est également un hydro-régulateur. Cela permet de réguler l'humidité afin de conserver un taux entre 40 et 60 % pour éviter toute condensation dans l'habitat. Et en cas de fuite d'eau, il n'y aura pas de dommages sur l'isolant. « Il suffit juste d'attendre que la laine sèche ! C'est un vrai bonus », note la spécialiste.

Enfin, grâce à la technique de soufflage, il est toujours possible de venir ajouter un complément d'isolation selon l'évolution des nouvelles

recommandations d'économie d'énergie et des normes en vigueur. Car les travaux d'isolation des combles restent un des meilleurs investissements énergétiques possibles. La toiture représente, en effet, le premier poste de déperdition d'énergie d'une maison (30 %) devant les fenêtres dont l'isolation coûte jusqu'à dix fois plus cher.

Ce choix d'isolation des combles à la fois « sain, écolo, recyclable » attire ainsi de plus en plus de gens. « On sent les particuliers, plus réceptifs à l'écologie, plus sensibilisés aussi, analyse Corine Deleuze. Avant, on ne parlait pas des pollutions à l'intérieur d'une maison. Aujourd'hui, les gens ne veulent plus d'émanations toxiques chez eux, ils sont plus attentifs aux matériaux et prêts à payer un peu plus chers. » Et grâce aux économies d'énergies réalisées, le retour sur investissement sera rapide !



## > DES AIDES POUR FINANCER SES TRAVAUX

### EN PARTENARIAT AVEC LA CASA

En matière environnementale, il faut souvent semer avant de récolter les fruits de son investissement. Si des travaux de rénovation énergétique ou d'isolation permettent de réaliser à terme de substantielles économies, encore faut-il pouvoir en supporter le coût initial. Heureusement des aides existent. Au travers, principalement, du programme « Habiter Mieux » lancé par l'Agence nationale de l'habitat. Le dispositif est national. Mais il peut être piloté localement par les collectivités. C'est le choix qu'a fait la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis (CASA).

L'an passé, ce sont ainsi 230 000 euros de subventions qui ont été distribués à des propriétaires privés sur le territoire de la CASA dans le cadre de ces « aides à la pierre » pour financer un montant total de travaux d'économie d'énergie de plus de 450 000 euros. Soit un taux de prise en charge proche du maximum légal de 50 %.

### JUSQU'À 10 000 EUROS D'AIDES

Le taux de subvention oscille en effet entre 25 et 50 %. Soit, jusqu'à 10 000 euros d'aides pour un montant de travaux plafonné à 20 000 euros. Ce qui fait déjà une belle enveloppe : sur la quarantaine de dossiers traités en 2018 par la CASA, le montant moyen des chantiers de rénovation était de 15 000 euros.

### QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Ces subventions sont allouées sur des critères de ressources. Peuvent en bénéficier les propriétaires privés, à condition que les travaux envisagés concernent le logement qu'ils occupent. Les propriétaires bailleurs sont également éligibles aux aides de l'agence nationale de l'habitat, mais à la condition toutefois du conventionnement de leur logement. Ils devront s'engager à louer leur bien à un loyer modéré

pendant neuf ans.

Deux formules existent. Le pack Sérénité permet de financer un projet complet de rénovation à la condition que les travaux réalisés permettent un gain énergétique d'au moins 25 %. Il est également possible de n'envisager qu'un seul poste de travaux. C'est le pack agilité. Il ouvre droit à un taux de subvention un peu moins important.

### COMMENT ?

Depuis la fin de l'année, les démarches sont dématérialisées. Les propriétaires occupants n'ont qu'à se rendre sur la plateforme en ligne [monprojet.anah.gouv.fr](http://monprojet.anah.gouv.fr) pour y déposer leur dossier.

Dès la fin de l'année il devrait en être de même pour les demandes émanant des propriétaires bailleurs.

Les dossiers sont ensuite entièrement étudiés localement, par les services de la CASA et de l'Anah qui évalue la pertinence des demandes au regard des critères légaux d'éligibilité, en valident la recevabilité, fixent le taux de financement et déclenchent le versement des aides. Celui-ci ne peut intervenir qu'une fois les travaux achevés. Mais ce coup de pouce à la rénovation de l'habitat n'en demeure pas moins extrêmement avantageux.

